



INFORMATION DU PERSONNEL SUR LES DROITS DES PERSONNES CONCERNEES EN MATIERE DE PROTECTION DES DONNEES

Des données personnelles qui sont fournies par les membres du personnel (le terme de « membres du personnel » comprend les anciens membres du personnel, les membres du personnel ayant un contrat temporaire, les stagiaires et les cadres), comme le curriculum vitae, les contacts d'urgence et les données personnelles qui sont créées en raison de l'emploi (données concernant le salaire, informations sur les congés de maladie, congés de maternité, autres congés, par ex.) doivent être traitées dans le cadre de votre travail.

Traitement général des données dans le cadre de la relation de travail

Les données personnelles concernant des membres du personnel sont traitées pour le paiement des salaires et des autres rémunérations et afin de respecter les obligations d'enregistrement, d'information et de déclaration, dans la mesure où la législation, les règles du droit collectif ou les obligations des contrats de travail l'exigent. Cela concerne les documents texte créés et archivés de manière automatique (comme la correspondance). Sans ces données, l'employeur ne peut pas conclure ou exécuter le contrat de travail. Le même principe s'applique également à toutes les prestations sociales volontaires de l'employeur ainsi qu'aux offres d'étude et de formation complémentaire extérieures.

Sur le fondement des dispositions réglementaires et/ou d'autres accords contractuels, ces données sont également transférées aux organismes suivants :

- Gestion de la paie (interne et externe),
- Organismes d'assurance sociale (y compris les fonds d'assurance santé de la société),
- Administration fiscale,
- Service public de l'emploi,
- Autorités de contrôle du travail et de la sécurité au travail,
- Chambres prévues par la loi,
- Médecine du travail,
- Clients et parties intéressées de l'employeur,
- Prestataires de formation,
- Conseillers juridiques et économiques,
- Tribunaux et juges,
- Créanciers de la personne concernée et autres parties impliquées dans une procédure judiciaire associée, y compris en cas de cession volontaire de salaire pour les créances dues,
- Banques impliquées dans des paiements à destination de la personne concernée ou de tiers,
- Co assurés,
- Fonds de retraite,
- Agences de voyage, hôtels, compagnies aériennes, services de taxi, opérateurs ferroviaires, sociétés de location de voiture.



Traitement des catégories spéciales de données personnelles

Certaines données traitées en relation avec le travail peuvent être considérées comme des catégories spéciales de données personnelles, dans la mesure où elles révèlent des informations dans les domaines suivants :

- a) État de santé du salarié (absence pour maladie, grossesse, accident ou emploi obligatoire), aptitude à exercer des missions particulières (résultant des visites préventives régulières à l'initiative de l'employeur ou de vous-même),
- b) Dispositions relatives au numéro de sécurité sociale (N.I.R.)

Les catégories spéciales de données personnelles concernant l'état de santé qui sont traitées par la médecine du travail pendant les visites préventives régulières prévues par la législation nationale en matière de santé, d'hygiène et de sécurité sont traitées dans les locaux de la société directement par le médecin du travail qui est le responsable du traitement de ces données. La médecine du travail ne fournit à l'employeur que l'évaluation de l'absence d'aptitude des salariés pour des missions particulières suite à ces visites.

Traitement de données à des fins de sécurité et de gestion du système

Conformément à la législation applicable en matière de sécurité des données, les données personnelles concernant les membres du personnel sont traitées dans le cadre de la gestion et de la sécurité de nos systèmes informatiques, comme la gestion des identifiants des utilisateurs, l'attribution de matériel et de logiciels aux utilisateurs du système et la garantie de la sécurité du système proprement dite. Cela comprend les documents texte créés et archivés de manière automatique (comme la correspondance). Sans ce traitement de données, il est impossible d'assurer l'exploitation sécurisée des systèmes et donc un emploi au sein de notre société.

Divulgence des coordonnées et des photographies professionnelles sur l'Intranet et les systèmes de communication

Les coordonnées professionnelles des membres du personnel, y compris leur photographie, sont divulguées sur l'Intranet et les systèmes de communication de notre groupe de sociétés pour que leurs collègues puissent les contacter. Cette divulgation est effectuée dans l'intérêt légitime qu'est le bon fonctionnement de l'entreprise. Si des membres du personnel ne sont pas d'accord pour des raisons légitimes, ils sont en droit de s'opposer à ce traitement.

Divulgence des coordonnées et des photographies professionnelles sur les sites Internet de la société à des fins de contact et de communication

Pour que nos clients et nos fournisseurs puissent nous contacter, les coordonnées professionnelles des membres du personnel, ainsi que des photos et des vidéos qui peuvent être réalisées dans les locaux de notre société sont divulguées sur Internet. Cette divulgation est effectuée dans l'intérêt légitime qu'est le bon fonctionnement de l'entreprise et à des fins de communication. Si des membres du personnel ne sont pas d'accord pour des motifs légitimes, ils sont en droit de s'opposer à ce traitement.

Traitement des données en cas de litige professionnel

Si un litige survient pendant ou après la fin de la relation de travail, les données personnelles nécessaires au bon déroulement de la procédure judiciaire peuvent être divulguées aux représentants, aux conseils, aux tribunaux et aux juges.

Traitement des données qui ont été fournies par des membres du personnel de leur plein gré - consentement

Les contacts d'urgence sont fournis par les membres du personnel de leur plein gré et ces données sont traitées avec leur consentement.

La divulgation de la photographie d'un membre du personnel sur l'Intranet ou les systèmes de communication de notre groupe de sociétés ou les sites Internet de ces sociétés est effectuée avec leur consentement s'ils consentent à cette divulgation de leur plein gré.

Tous les consentements peuvent être révoqués indépendamment les uns des autres à tout moment. Suite à une révocation de consentement, nous cesserons de traiter les données concernées à compter de ce moment aux fins mentionnées ci-dessus et la personne concernée ne pourra plus bénéficier des droits, avantages, etc. correspondants. Pour révoquer leur consentement, les membres du personnel peuvent se tourner vers l'adresse pour la protection des données de leur société : consulter la liste des coordonnées pour la protection des données.

Pour les services d'assistance, les services d'informatique dans le cloud, les services de gestion des recrutements et des ressources humaines, plusieurs données personnelles concernant les membres du personnel sont divulguées à des sous-traitants.

Traitement des données en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Les données personnelles concernant des membres du personnel sont en partie traitées en dehors de l'U.E. et de l'EEE, en particulier aux États-Unis et au Canada. Le niveau de protection des données adéquat résulte

- d'une décision d'adéquation de la Commission européenne en vertu de l'article 45 du RGPD (Canada),
- de règles internes de protection des données engageant les parties conformément à l'article 47 et à l'article 46, paragraphe 2, alinéa b du RGPD (États-Unis), et de protections adéquates conformément à l'article 46, paragraphe 2, alinéas c et d du RGPD (États-Unis).

Durée de conservation

Nous conservons les données concernant les membres du personnel dans le cadre de nos obligations de conservation légales.

Droits des membres du personnel

Les membres du personnel sont en droit d'être informés du type de données personnelles les concernant que nous traitons et disposent du droit d'accès à ces données, du droit de rectification, du droit d'effacement, du droit de limitation du traitement, du droit à la portabilité



des données et du droit d'opposition. Pour exercer leurs droits, les membres du personnel peuvent contacter le service responsable de la protection des données de leur société : consulter la liste des coordonnées pour la protection des données.

Si des membres du personnel considèrent que le traitement de données personnelles les concernant que nous effectuons enfreint les dispositions légales en matière de protection des données ou enfreint d'une quelconque autre manière des demandes et des droits en matière de protection des données de leur part, ces personnes peuvent déposer plainte auprès de l'autorité nationale de protection des données.

Autres informations

De plus amples informations concernant les règles et la réglementation en matière de protection des données qui s'appliquent à notre entreprise, notamment les droits et modes d'exercice de ces droits, sont disponibles sur notre Intranet dans le dossier « Protection des données » du secteur « Politique de sécurité des systèmes d'information », ainsi que dans l'avis de protection des données de notre site Internet.

Coordonnées pour les affaires de protection des données :

POMA

109, rue Aristide Bergès - CS 30047 - 38341 Voreppe cedex - France

+33 4 76 28 70 00

privacy@poma.net